



www.ccbrianconnais.fr

AR Prefecture

005-240500439-20200825-DB_2020_95-DE
Reçu le 27/08/2020
Publié le 27/08/2020

DELIBERATION
N°2020-95 du 25 août 2020

**OBJET – Commissaires titulaires et suppléants de la
Commission Intercommunale des Impôts Directs
(CIID)**

Rapporteur : M. le Vice-président en charge des Finances

Le 25 août 2020 à 17 heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance ordinaire, suite à la convocation du 19 août 2020 en la salle du Conseil, Les Cordeliers, sous la présidence de M. le président, M. Arnaud MURGIA.

Nombre de conseillers en exercice : 37

Présents : 30

Nombre de pouvoirs : 5

Mme Marine MICHEL est nommée secrétaire de séance.

Titulaires présents : M. Arnaud MURGIA, Mme Catherine VALDENNAIRE, M. Eric PEYTHIEU, Mme Emilie DESMOULINS, M. Christian JULLIEN, M. Jean-Marc CHIAPPONI, Mme Elisa FAURE, M. André MARTIN, M. Patrick MICHEL, Mme Maryse XAUSA FRANCOIS, M. Thomas SCHWARZ, M. Gabriel LEON, Mme Francine DAERDEN, M. Jean Franck VIOUJAS, M. Jean-Marie REY, Mme Muriel PAYAN, M. Guy HERMITTE, Mme Claudine CHRETIEN, M. Vincent FAUBERT, Mme Corinne CHANFRAY, M. Nicolas GALLIANO, Mme Catherine BLANCHARD, M. Emeric SALLE, M. Gilles PERLI, M. Olivier FONS, M. Sébastien FINE, M. Jean-Pierre MASSON, Mme Patricia ARNAUD.

Titulaires présents représentés par leurs suppléants : M. Jean-Pierre PIC représenté par Philippe SIONNET, M. Pierre LEROY représenté par Olivier REY.

Ont donné pouvoir : Mme Claire BARNEOUD à M. Arnaud MURGIA
M. Richard NUSSBAUM à M. André MARTIN
Mme Michèle SKRIPNIKOFF à M. Christian JULLIEN
M. Florian DAZIN à M. Thomas SCHWARZ
M. Thierry AIMARD à Mme Claudine CHRETIEN.

Titulaire absent non représenté : Mme Annie ASTIER-CONVERSE.

Vu l'article 1650 A 1 du Code Général des Impôts, fixant les conditions que doivent remplir les commissaires de la CIID :

- être de nationalité française ou ressortissant d'un État membre de l'Union européenne,
- avoir 18 ans au moins,
- jouir de leurs droits civils,
- être inscrits aux rôles des impositions directes locales de l'EPCI ou des communes membres,
- être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux de la commission,

Vu l'article 1650 A du Code Général des Impôts, indiquant que les commissaires ainsi que leurs suppléants en nombre égal sont désignés par le Directeur Départemental des Finances Publiques sur une liste de contribuables dressée par l'organe délibérant de l'EPCI sur proposition de ses communes membres,

Vu la loi de finances 2020 supprimant l'obligation de désigner un commissaire extérieur à l'EPCI,

AR Prefecture

005-240500439-20200825-DB_2020_95-DE
Reçu le 27/08/2020
Publié le 27/08/2020

Vu la délibération n°2011-093 du 29 novembre 2011, portant création d'une Commission Intercommunale des Impôts Directs,

Vu les courriels du 22/07/20 envoyés par la Communauté de Communes du Briançonnais à ses communes membres, pour solliciter des propositions de membres potentiels de la CIID,

Considérant que la CIID est composée de 11 membres : le Président de l'EPCI ou un vice-président délégué et 10 commissaires,

Considérant que la durée de mandat des commissaires est la même que celle de l'organe délibérant de l'EPCI, et que lors du renouvellement général des conseils municipaux, la désignation des membres de la CIID doit intervenir dans un délai de deux mois à compter de l'installation de l'organe délibérant de l'EPCI,

Considérant que la désignation des membres de la CIID doit intervenir dans les deux mois à compter de l'installation de l'organe délibérant de l'EPCI suivant le renouvellement des conseils municipaux,

Considérant les propositions de membres potentiels effectuées par les communes,

Le Conseil Communautaire à l'unanimité (Marine MICHEL est sortie pendant cette délibération)

- **Arrête** la liste de proposition de commissaires titulaires et suppléants suivante :

Commissaires titulaires proposés	Commissaires suppléants proposés
Figved Paul	Fine Muriel
Fine Alexandre	Ollagnier Sylvain
Albert Béatrice	Gandon Jean Yves
Patte Rulfo Catherine	Pascal André
Bonnet René	Fino Christine
Brisard Isabelle	Allamanno Nathalie
Yvette Pisano	Di Giacomo Alain
Faure Issaly Lisa	Goudissard Zappoli Véronique
Bayard Dominique	Faure Nicolas
Galliano Nicolas	
Blanchard Catherine	
Richard Arnaud	
Clément Gérard	
Gonnet Bernard	
Feuillassier Denis	
Chollet Camille	
Masson Alain	
Alphant Jean Marc	
Dolci Aldo	
Sode Sébastien	
Fine Sébastien	
Arnaud Patricia	
Masson Jean Pierre	
Fine Laurence	
Pic Jean Pierre	
Sionnet Philippe	
Diquemal Michel	
Jacob Roland	
Mathon Sylvie	
Sivade Michel	

AR Prefecture

005-240500439-20200825-DB_2020_95-DE
Reçu le 27/08/2020
Publié le 27/08/2020

Faure Georges	
Gilitos André	
Noel Gérald	
Barneoud Rousset Yves	
Desmoulins Bernard	
Gade Maud	
Michaut Thomas	
Simond Stéphane	
Gonnet Camille	
Africain Lou	
Gonnet Pauline	
Gaillard David	
Ciuppa Marcel	
Gransagne Sophie	
Martin Sabine	
Carlhian Patrice	
Aubin Chantal	
Capella Ada	
Martin Teissere Gérald	
Gaillard Patrick	
Ferraris Benoit	
Kloeble Jean Claude	
Ferrus Raymonde	
Sezanne Bert Jean Daniel	
Faure Régis	
Leportier Floriane	
Rodriguez Frédéric	
Winzberger Franz	
Jousselme Lorraine	
Garambois Jean Marc	
Ollagnier Bernard	

- **Dit** que la liste proposée par la CCB sera transmise au Directeur Départemental des Finances Publiques par l'intermédiaire des services préfectoraux pour que ce dernier désigne 10 commissaires titulaires, et 10 commissaires suppléants.

Ainsi fait et délibéré les : jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme
Le président,

Arnaud MURGIA

Date affichage :

27 AOUT 2020

Le délai de recours contentieux contre la présente décision peut être déféré dans un délai de 2 mois au Tribunal Administratif de Marseille à compter de sa notification ou de sa publication.